



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13
Absents avec pouvoir : 1
Absent : 1

Date de convocation
29/10/2020

L'an deux mil vingt, le quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, Mme LEFEVRE Christine, M. AUGIER Arnault, Mme BRUNETEAU Corinne, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, M. ARDOIS Guy.

Étaient absents excusés:

Mme PERALTA Angélique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise
M. AUDARD Stéphane

Était absent :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LABOUBEE Bernard

Ordre du jour :

- Approbation de compte- rendu de la séance du 07 octobre 2020
- Minute de silence en mémoire de Samuel Paty.

Délibérations

- 2020-11-04- 01 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion.
- 2020-11-04- 02 – Projet de recrutement d'un contrat PEC.
- 2020-11-04- 03 – Devis pour le renouvellement du matériel informatique aux écoles.
- 2020-11-04- 04 – Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre et du projet de statuts du Syndicat issu de la fusion des deux syndicats.
- 2020-11-04- 05 – Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Informations

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

➤ Approbation du compte rendu de la séance du 07 Octobre 2020.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

➤ 2020-11-04/01 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Madame Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 3 février 2020 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Madame Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Vu l'exposé de Madame Le Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de Bussac-Forêt par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

➤ D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

- D'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;
- Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;
- Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

➤ 2020-11-04/02 : Projet de recrutement d'un contrat PEC.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} décembre 2020. Le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Madame CHAUVIRE Morgane et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent polyvalent à compter du 1^{er} décembre dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine (*20 heures minimum sauf cas particuliers*).
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

➤ 2020-11-04/03 : Devis pour le renouvellement du matériel informatique aux écoles

Le parc informatique sur les sites de l'école, de la bibliothèque et de la mairie étant obsolète, Madame le Maire a sollicité des devis auprès de plusieurs sociétés pour le remplacement de 22 PC, 2 imprimantes multifonctions et 2 écrans de vidéoprojection.

Après examen, le devis de la société LDLC Pro est retenu pour un montant HT de :
28 524.84 €

- Achat du matériel : 25 114.84 € HT
- Prestation Installation – Mise en réseau : 3 410.00 € HT

Un audit « réseau » sera réalisé afin d'obtenir un état des lieux et envisager des améliorations. Le matériel bénéficie d'une garantie de 3 ans.

Des enceintes devront être ajoutées sur le devis car deux ne fonctionnent plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer le devis de la société LDLC Pro pour la mise en place des matériels informatiques et la vérification du réseau.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

➤ 2020-11-04/04 : Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre et du projet de statuts du syndicat issu de la fusion de deux syndicats

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant des services de la Préfecture concernant la procédure de fusion de deux syndicats.

Par délibération du 26 août 2020, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary s'est prononcé en faveur d'une fusion avec le syndicat mixte du bassin versant du Lary (SYMBAL) au 1^{er} janvier 2021.

Madame le Maire indique mettre à disposition des Conseillers municipaux la copie de l'arrêté fixant le projet de périmètre du futur syndicat mixte, notifié par Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde.

Conformément aux articles L5711-2 et L5211-41-3 du CGCT, le futur syndicat serait composé des membres suivants :

- la communauté d'agglomération du Libournais ;
- la communauté de communes du Fronsadais ;
- la communauté de communes Latitude Nord gironde ;
- la communauté de communes Haute saintonge ;
- la communauté de communes des 4 B Sud Charente ;
- la communauté de communes Lavalette Tude Dronne ;
- les communes de Bayas, Bonzac, Guitres, Lagorce, Lapouyade, Maransin, Savignac de l'Isle, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Martin-de-Lay, Saint-Martin-du-Bois, Tizac-de-Lapouyade, Galgon, Mouillac, Périssac, Saint-Genes-de-Fronsac, Vérac, Villegouge, Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, Bussac-Forêt.

En application des articles L5711-2 et L5211-41-3 du CGCT, les comités syndicaux des deux syndicats, les 6 conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre membres et les 26 conseils municipaux des communes membres de ces syndicats disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification du présent arrêté, pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts. Le silence gardé au-delà de ce délai vaudra avis favorable.

Les conseillers ont pris connaissance du projet de l'arrêté de projet de périmètre, Madame le Maire présente de façon synthétique le projet de statuts du syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la fusion des deux syndicats au 1^{er} janvier 2021 ;
- **APPROUVE** les statuts du nouveau groupement issu de cette fusion.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

➤ 2020-11-04/05 : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L2121-8 du CGCT, l'assemblée délibérante est tenue d'établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** le règlement intérieur.

Vote : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Avant d'entamer les « Informations diverses » Madame le Maire demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en mémoire à Samuel Paty.

Informations

- **Devis en cours**
- Mme le Maire indique au Conseil municipal avoir signé un devis pour le remplacement du photocopieur à la mairie pour un appareil plus performant, l'ancien n'étant plus sous garantie.
- Mme le Maire informe le Conseil municipal de sa rencontre avec un technicien du Syndicat d'électrification pour le remplacement des candélabres « boules » et mâts en bois en faveur d'un éclairage led. Il a également été question du retrait des petites lampes aux abords de la mairie.

Une subvention de 50 à 70% peut être obtenue pour de tels travaux.

- **Arrêts SNCF**

Mme le Maire indique qu'elle entend rencontrer prochainement le représentant de la Région afin d'obtenir davantage d'arrêts sur la gare de Bussac-Forêt.

- **Médiathèque**

Mme le maire explique qu'en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19 la médiathèque a fermé ses portes au public ; néanmoins un service de « Click & Collect » est proposé.

De plus, la bibliothécaire s'est organisée, en collaboration avec les enseignants, pour permettre aux enfants de l'école de pouvoir choisir et emprunter des livres.

- **Budget 2020**

Mme le Maire souligne que la quasi-totalité des subventions a été encaissée.

- **Téléthon 2020**

Mme BARBIERI indique avoir participé à une réunion préparatoire. Beaucoup de communes n'organiseront aucune manifestation du fait de la crise sanitaire.

A Bussac-Forêt, l'association « Saveurs et Découvertes » est l'association support pour l'événement prévu le 04 décembre après-midi, avec participation des écoles. Au vu de l'actualité sanitaire, il n'est pas certain que la manifestation soit maintenue.

- **Protocole sanitaire COVID 19 – Rentrée du 02 novembre 2020**

Mme BARBIERI évoque les mesures prises dès le lundi 02 novembre en réponse au protocole sanitaire édicté.

Le masque devient obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans et plus. La commune s'est dotée de quelques boîtes de masques pour dépanner.

M. DUPUY ajoute qu'une boîte de masques enfants a été offerte par Super U Montendre.

Mme BARBIERI reprend en indiquant que le service de restauration était d'ores et déjà organisé en deux services depuis septembre, la seule nouveauté donc est le fait de faire retirer le masque à chaque enfant et le placer dans un sachet fourni par la municipalité, à l'entrée dans le réfectoire.

L'emploi du temps des agents municipaux en charge de l'entretien des bâtiments communaux est adapté. En effet, l'accès aux établissements tels que la salle des fêtes ou les complexes sportifs étant restreint voire interdit, les agents sont affectés prioritairement aux écoles et à la mairie afin de respecter les temps de désinfection et d'aération des locaux préconisés.

M. DUPUY précise que le bus scolaire est désinfecté 5 fois par jour.

Mme le Maire souligne la coordination avec l'équipe enseignante pour protéger chacun.

- **Plan Vigipirate : alerte Attentat**

Mme le Maire informe le conseil municipal avoir rappelé les consignes quant aux rencontres des enseignants avec les parents qui doivent se tenir de façon isolée et non à l'entrée de l'école.

- **Travaux**

- M. SAUVEZIE signale que des réparations ont été pratiquées en haut du mur de la classe des CM / Cantine, côté rue de l'église.

- D'autre part, il explique que le débarras à l'arrière de l'église a été démoli et que le garage associé à l'un des logements est en train d'être refait. La charpente a été reprise, reste les tuiles à poser.
- M. SAUVEZIE poursuit en évoquant le marché de travaux pour le réaménagement de la mairie et la réfection des sanitaires au bâtiment technique.
Un mail a été transmis aux trois architectes afin qu'ils puissent affiner leurs honoraires.
- M. DUPUY informe d'un problème de chauffage à l'école élémentaire. Des travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires de la Toussaint. Les réparations, avec la mise en place de vannes, ont été faites de façon à faciliter les prochaines interventions.
Il ajoute qu'une fuite a été détectée sur la sous-station chauffage de la bibliothèque.
A la maternelle, une plaquette électronique manque sur la climatisation, dans l'attente un radiateur électrique est utilisé. Dès réception de cette pièce, l'entreprise interviendra.
- M. DUPUY indique avoir profité de la présence de l'entreprise EGCB sur le site pour créer une rampe d'accès plus sécuritaire à la chambre de vidange des plaquettes de bois utilisées pour la chaufferie.

- **Pistes forestières**
M. GRAVOUIL indique qu'un tiers des pistes a été rebouché et compacté par le syndicat.
Le réaménagement des 4 kilomètres de pistes prévu au budget devrait se faire prochainement.

- **Fossés**
M. GRAVOUIL signale la fin des travaux de débroussaillage par l'entreprise sur l'ensemble des kilomètres de fossés répertoriés.
Il indique que des arbres de taille importante ont poussé dans les fossés, trop peu entretenus par les propriétaires riverains.
Il précise qu'une parcelle communale située Route de la Cabane devra être sérieusement éclaircie. L'entreprise contactée pourrait, en même temps, couper les bois dans les fossés.
M. ARDOIS alerte que dans certains fossés routiers des ronces ont poussé. Il a également repéré qu'une armature métallique a été déposée dans un fossé.

- **Désherbage - Nettoyage**
- M. SAUVEZIE souligne que les agents communaux ont dés herbé route de la Cabane, le travail est bien fait. Reste l'autre côté à réaliser.
- M. ARDOIS en profite pour signaler que le stationnement de véhicules est souvent gênant sur cette voie.

- **Santé - Social**
Mme LEFEVRE indique que le Cabinet d'Infirmiers a été provisoirement transféré à la salle de la gare. Le transfert définitif Rue de l'église aura lieu dès que le kinésithérapeute s'installera dans son nouveau local.
Les patients se disent rassurés de pouvoir être toujours suivis sur la commune.
Mme LABOUBEE demande à Mme le Maire comment s'organise la Banque alimentaire.
La distribution se fera dans la salle du Conseil municipal.

- **Cérémonie du 11 novembre**
M. DUPUY demande si les porte-drapeaux seront présents lors de la Cérémonie du 11 novembre. Mme le Maire répond que la circulaire préfectorale restreint la manifestation à 6 personnes maximum, sans aucun enfant.

Le rendez-vous est donné à 10h45 à la mairie pour Mme le Maire, le Conseiller-défense, un porte-drapeau. Trois personnes peuvent donc se joindre à eux.

- **Bulletin Municipal**

- M. GRAVOUIL indique qu'il serait judicieux de rappeler dans le bulletin municipal l'interdiction pour les quads et motos de circuler dans les pistes.
- Mme le Maire remercie M. AUGIER pour le travail réalisé sur l'édition de novembre du bulletin municipal. Elle en profite pour le remercier également pour le temps et les négociations menées afin d'obtenir un devis pour le remplacement du parc informatique.

- **Dégradations occasionnées par les animaux sauvages**

M. ARDOIS signale que les sangliers s'approchent vraiment beaucoup de son habitation dès que la lumière s'éteint. Il l'a exprimé auprès de l'association de chasse.

Les terrains alentours sont ravagés.

M. GRAVOUIL propose à M. ARDOIS de faire remonter l'information à Calcia, propriétaire de parcelles voisines.

M. DUPUY informe le Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue vendredi 30 octobre entre l'Elevage du Bourgeois, l'association de Chasse et Mme le Maire, M. Gravouil et lui-même, représentant la mairie. Il semblerait que des autorisations préfectorales devraient être données pour combattre l'invasion, notamment, des sangliers.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance de Conseil municipal se tiendra le **mercredi 09 décembre à 20h30.**